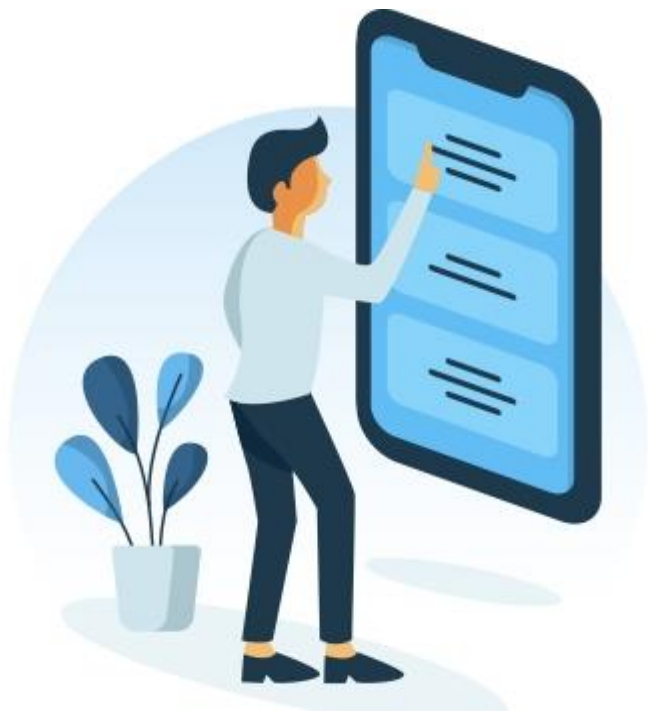




BNA, votre organisme de certification.

GUIDE D'UTILISATION LOGO ET MARQUES DE CERTIFICATION



BNA

BUREAU NORME AUDIT



Pour votre certification !

Au terme du projet de certification que vous avez initié, vous pouvez désormais communiquer sur la performance de votre entreprise.

Le présent document définit les règles d'utilisation du certificat, de la marque de certification ainsi que toutes les autres références à la certification.

BNA, se réserve le droit de vérifier l'utilisation conforme des marques par le client, lors d'un audit programmé (audit de surveillance, de renouvellement) ou inopiné.

1. SUPPORTS DE COMMUNICATION

+ Information accessible au public

Dans le cadre de la transparence de ces activités de certification, BNA informe le client que les informations ci-après relatives à la certification seront accessibles au public si BNA le juge opportun :

- Type de certification, statut du certificat (actif, suspendu, retiré, etc.),
- Année de certification et durée de validité,
- Nom du client et numéro de certificat,
- Et toute autre information relative à la certification,

Seront publiées sur son site internet : www.bna-groupe.org et réseaux sociaux associés.

+ Le certificat

Vous pouvez mettre votre certificat en évidence par affichage dans vos locaux.

+ Autres supports

La marque de certification peut être utilisée sur des véhicules, des bâtiments, vos sites internet, tous les supports de publicité de votre entreprise, des brochures, des supports papiers, **à moins qu'il ne sous entende pas que ces éléments sont certifiés.**

+ Restriction sur la communication

Votre certificat est accordé pour un périmètre précis correspondant à son libellé. Vous devez donc communiquer en précisant le périmètre ou le produit effectivement couvert et les sites concernés pour le cas d'une entreprise multi sites.

2. RESPECT DES MARQUES DE CERTIFICATION ET REGLES D'USAGE

+ Couleur

La couleur du logo (marque) doit être utilisée conformément à la version originale transmise, aucune modification de couleur n'est autorisée.

Dimension

Les dimensions du logo doivent être utilisées conformément à la version originale transmise. Toutefois la taille du logo peut être réduite ou agrandie (à travers les angles, de sorte à ne provoquer aucune déformation), au besoin par l'organisme certifié.

3- INTERDICTION

Le logo ne doit pas être utilisé sur un produit ou sur un emballage primaire visible par le consommateur et sur les rapports des laboratoires d'essais, d'étalonnage ou de contrôle.

3.1- **Interdiction d'utilisation de la marque de SOAC**

Le client ne pourra utiliser pas utiliser la marque de SOAC, organisme d'accréditation de BNA. Toute fois dans sa communication peut mentionner le fait que SOAC soit l'organisme qui accrédite BNA ou toute formulation similaire.

3.2- **Spécifications Particulières**

- a. Le logo (marque) accompagné de la mention,

« Produit fabriqué par (nom de l'entreprise) dont le système de management de la qualité (ou de la sécurité des denrées alimentaires) ou le système HACCP a été certifié par BUREAU NORME AUDIT »

Ou

« Système de mangement qualité/système de management de la sécurité des denrées alimentaires/système HACCP certifié par BNA ».

Ou encore

« SMQ ou SMSDA ou système HACCP de (nom de l'entreprise) certifié par BNA »

peut être apposé sur les emballages secondaires (ex : cartons utilisés pour le transport des produits, etc.).

- b. La certification d'un système de management ou d'un système HACCP n'étant pas une certification de produit, l'utilisation de la marque ne doit pas non plus le prétendre. Cf. schéma ci-après.

BN









4. Les Règles de bonne utilisation de la marque de certification BNA

Le client,

- a. *Le client ne pourra utiliser que la marque correspondante à sa certification et dument transmis par le soin de notre service certification des systèmes de management.*
- b. Se conforme aux exigences du présent document lorsqu'il fait référence à son statut de certification dans les supports de communication (internet, brochures ou autres documents).
- c. Ne fait pas ou ne permet aucune déclaration trompeuse concernant sa certification.
- d. N'utilise pas ou ne permet pas l'utilisation d'un document de certification ou d'une partie de celui-ci de manière trompeuse.
- e. Interrompt l'utilisation de toute publicité qui contient une référence à la certification directement par BNA, en cas de suspension ou de retrait.
- f. Modifie toute la publicité lorsque le périmètre de la certification a été réduit.
- g. Ne permet pas d'utiliser la référence à la certification de son système de management de manière à impliquer que BNA certifie un produit ou un procédé. Cela n'implique pas que la certification s'applique à des activités qui ne sont pas couvertes par le domaine d'application de la certification.
- h. N'utilise pas sa certification de manière à déconsidérer BNA et/ou le système de certification et à perdre la confiance du public.
- i. Dans le cas d'un retrait, suspension de la certification, le client cesse toute publicité se référant à un statut de certifié et toute utilisation de la marque de certification.



	Sur un produit ou un emballage primaire visible par le consommateur	Sur les emballages secondaires (ex : les cartons utilisés pour le transport des produits, etc.)	Sur les rapports des laboratoires d'essais, d'étalonnage ou de contrôle	Sur les véhicules, bâtiments, sites internet, supports de publicité, brochures, supports papiers
  <p>Ou</p> 	Interdit	Interdit	Interdit	Autorisé
 <p>Accompagné d'une mention</p> <p>Ou</p>  <p>Accompagné d'une mention</p>  <p>Accompagné d'une mention</p>	Interdit	Autorisé	Interdit	Autorisé

Note : pour la mention qui doit accompagner le logo se référer au paragraphe 3.2

Note 1 : Pour tout besoin d'information complémentaire, contactez-nous aux adresses suivantes : certificationsm@bna-ci.com/ wilfriedkouame@bna-ci.com .

Note 2 : La marque BNA est une marque déposée auprès de l'OAPI (Office africain de la propriété intellectuelle), sous le numéro 108932.

FELICITATION !

BNA, votre organisme de certification.